

### **Le contexte de l'innovation**

La Communauté de Communes du Plateau Briard (CCPB) a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Regroupant six communes ayant déjà tissé entre elles des relations fortes, la CCPB décide en 2005 d'étendre son champ d'intervention à l'Emploi, en s'appuyant sur le service municipal « vie économique et emploi » de Marolles en Brie.

### **L'idée innovante**

Se doter d'un réseau d'accompagnateurs bénévoles apportant ainsi une valeur ajoutée à l'EEPB et à ses demandeurs d'emploi en leur offrant la possibilité d'un suivi personnalisé, adapté, sans contrainte de temps, sans obligation de résultats et, pour certains, en complémentarité des organismes institutionnels (Pôle emploi et Mission Locale).

### **L'objectif recherché**

Permettre à l'EEPB d'offrir à tous les demandeurs d'emploi, quelque soit leur âge, en activité ou non, inscrits ou non à Pôle emploi ou Mission Locale, un service de proximité : Un accompagnement individualisé « sur mesure », encourageant leurs efforts de recherche, de réorientation ou de construction de projet professionnel.

### **La démarche mise en œuvre (programmation, partenariats)**

En avril 2006, par vote du Conseil communautaire, est actée la création de l'Espace Emploi du Plateau Briard (EEPB) et le principe d'une équipe d'accompagnateurs bénévoles animée par un responsable proposé par le Président de la CCPB.

Désignation d'un Responsable bénévole et constitution progressive du « Réseau » par cooptation, en privilégiant la Diversité et la Complémentarité (actifs et retraités, formations et vécus professionnels différents, parité, domiciliés ou non sur le Plateau Briard).

Enrichissement et « montée en régime » de l'équipe d'accompagnateurs par des réunions périodiques d'échanges, des sensibilisations sur l'environnement socio-économique et les techniques de l'écoute et de l'entretien.

Etablissement en commun et adoption, après 18 mois de fonctionnement, d'une « charte de l'accompagnement » précisant les droits et obligations de l'accompagnateur bénévole et de l'accompagné, pour établir des Principes d'Action et de Comportement à faire partager.

Accueil, Ecoute, Disponibilité, Transparence et Confidentialité jalonnent la démarche du Réseau d'accompagnateurs.

Information auprès des partenaires : Pôle emploi et Mission Locale, entreprise d'insertion ARES, entreprises de proximité pour centraliser leurs offres d'emploi, Club «Entreprendre en Plateau Briard », CCAS des six municipalités, si nécessaire.

### **Le contenu de la réalisation**

La présentation des dossiers des demandeurs d'emploi inscrits à l'EEPB, après confirmation de leur souhait d'un accompagnement personnalisé auprès de la Responsable de l'EEPB, est assurée par cette dernière lors de réunions bimensuelles auxquelles elle participe.

L'affectation des dossiers se fait collectivement entre les accompagnateurs en fonction de leur charge de travail, de leur disponibilité personnelle, de leur sensibilité et de leur expertise dans certains cas.

Les problématiques peuvent être très différentes d'un demandeur d'emploi à un autre.

La prise en charge du demandeur d'emploi est assurée intégralement par l'accompagnateur ou le plus souvent par un binôme d'accompagnateurs dont la complémentarité peut accroître l'efficacité. Périodiquement, un point est fait sur l'état d'avancement des dossiers en cours et les retours à l'emploi.

Les transferts de dossiers d'un binôme à l'autre dans certains cas précis, les éventuelles relances ou très exceptionnellement les abandons sont demandés, décidés et actés par l'équipe des accompagnateurs et transmis à la structure de l'Espace Emploi.

### **Les moyens humains et financiers**

- *Personnel de l'Espace Emploi du Plateau Briard* : une responsable, cadre A Fonction Publique Territoriale ; une adjointe administrative ; catégorie C.
- *Réseau des accompagnateurs* : dix membres, tous bénévoles.
- *Budget du service emploi intercommunal, hors personnel* :

5000€ annuels en fonctionnement (presse, documentation, courriers, téléphone...)

1000€ maximum en investissement (remplacement des moyens logistiques: ordinateurs, imprimantes, photocopieur,...).

### **Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution)**

Depuis sa création, l'équipe de bénévoles a accompagné 361 demandeurs d'emploi.

40% des demandeurs inscrits à l'Espace Emploi optent pour un accompagnement personnalisé (60% d'hommes et 40% de femmes).

Le taux de retour à l'emploi cumulé est à fin mai 2010 de 59% (sont considérés comme retour à l'emploi les CDI ou les CDD de plus de six mois).

La Commission Emploi de l'Intercommunalité, composée d'élus des six villes membres, de la Responsable de l'EEPB et du Responsable du Réseau d'accompagnateurs bénévoles, se réunit trimestriellement. Cette commission évalue et oriente le cas échéant les actions de l'Espace Emploi en fonction des objectifs fixés par la Communauté de Communes.

L'indice de satisfaction, mesuré par la notoriété et la crédibilité de l'Espace Emploi sur le territoire intercommunal, justifie l'existence de la structure.

#### *Projets d'évolution :*

-Développer la connaissance de l'Espace Emploi sur le territoire. La politique de communication mérite d'être amplifiée pour accroître notamment le pourcentage de demandeurs d'emploi, inscrits à l'EEPB et choisissant un accompagnement personnalisé. La cooptation ou non de nouveaux bénévoles est fonction de ce pourcentage.

-Mieux faire vivre nos différents partenariats en recherchant le plus possible la complémentarité.

Trouver de nouvelles prestations de collaboration bénévole sous forme de tables rondes ou d'ateliers par exemple.